

CONDITIONS GENERALES DES JEUX ACCESSIBLES VIA LE SITE WEB « WWW.ELOTERIE.MA »

AVERTISSEMENT

Bienvenue sur le site <https://www.eloterie.ma> de la Société de Gestion de la Loterie Nationale (ci-après l'« **Organisateur** »).

Vous devez lire attentivement les stipulations suivantes car celles-ci constituent un contrat établissant les conditions générales d'utilisation des jeux en ligne de l'Organisateur (ci-après les « **Conditions Générales** ») via le site <https://www.eloterie.ma> (ci-après le « **Site Internet** »).

Le clic « j'accepte » que vous exécuterez après avoir rempli votre demande d'inscription constitue la validation de votre demande de jeu et vaudra acceptation des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après) et du règlement de chaque jeu proposé. En conséquence, vous ne pouvez valider votre inscription que si vous acceptez les documents susvisés.

1. Préambule :

Les Conditions Générales suivantes régissent l'ensemble des opérations effectuées via le Site Internet. Toute opération effectuée via le Site Internet implique du Joueur (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après) son acceptation inconditionnelle et irrévocable des Conditions Générales.

Les jeux de l'Organisateur disponibles sur le Site Internet sont réservés aux Joueurs (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après), personnes physiques, âgées de dix-huit (18) ans et plus.

2. Définitions :

Les termes utilisés dans les Conditions Générales avec une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

« **Charte des Données Personnelles** » : désigne la charte relative à la protection des données personnelles des utilisateurs du Site Internet et des services de l'Organisateur, élaborée par l'Organisateur en partenariat avec l'Opérateur ;

« **Compte Joueur** » : désigne tout compte créé sur le Site Internet par toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus ;

« **Conditions Générales** » : désigne les présentes conditions générales, en ce compris le préambule et l'avertissement, étant précisé que, pour les besoins dudit avertissement, le terme « *vous* » désigne le Joueur ;

« **Dirhams** » : a la signification qui lui est attribuée à la clause 10.1 des présentes ;

« **Joueur** » : désigne toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus utilisant le Site Internet ;

« **Opérateur** » : désigne la société Sisal Loterie Maroc, société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, au capital de 100.000,00 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 402099, ayant son siège social au 4, rue Adil El Haraki, plateaux de bureaux 10, 12 et 13, quartier des Hôpitaux, boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc, chargée par l'Organisateur de gérer le Site Internet;

« **Organisateur** » : désigne la Société de Gestion de la Loterie Nationale, société anonyme au capital de 5.000.000,00 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 31755, ayant

son siège social au 8^{ème} étage de la Tour Crystal 2, Marina Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, 20030, Casablanca – Maroc, chargée de l'organisation et de l'exploitation de la Loterie Nationale, en vertu d'une convention conclue entre la Caisse de Dépôt et de Gestion et l'Etat marocain le 28 mars 1972, en application de la loi n° 23-71 du 13 kaada 1391 *relative à la loterie nationale et aux loteries autorisées* (B.O. 5 avril 1972) et du décret n° 2-72-310 du 14 jourmada I 1392 *fixant les conditions de gestion, d'organisation et de contrôle de la loterie nationale* (B.O. 28 juin 1972) ;

« **Points** » : a la signification qui lui est attribuée à la clause 10.1 des présentes ;

« **Prise de Jeu avec Abonnement** » : désigne les prises de jeu anticipées pour les prochains X tirages. X étant défini par le Joueur et compris entre 2 et une limite définie dans le règlement de chaque jeu ;

« **Services Clients** » : désigne le service interne de l'Opérateur chargé de la réception et du traitement des demandes et réclamations des Joueurs ;

« **Site Internet** » : a la signification qui lui est attribuée à l'avertissement.

3. Inscription :

Afin de participer aux jeux accessibles via le Site Internet, chaque nouveau Joueur doit créer un dossier personnalisé dénommé « Compte Joueur ».

3.1 Création du Compte Joueur :

Pour la création de son Compte Joueur, le nouveau Joueur devra cliquer sur le bouton « S'inscrire » situé en haut de la page d'accueil principale et remplir le formulaire d'inscription mentionnant, notamment, les informations suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse du domicile, adresse e-mail, téléphone mobile or fixe, numéro de la carte d'identité nationale (CIN) et sa date d'expiration, nom d'utilisateur (pseudo) et mot de passe, question et réponse de sécurité. Par ailleurs, le Joueur disposera de la faculté de vérifier l'ensemble des informations saisies par lui afin que ce dernier puisse, le cas échéant, corriger lesdites informations avant leur validation définitive.

Le nouveau Joueur devra accepter un code dénommé « captcha ».

Le Joueur doit attester sur l'honneur être majeur et déclarer avoir pris connaissance et accepter la Charte des Données Personnelles, les Conditions Générales ainsi que les règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

L'Opérateur ou l'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, à tout titulaire d'un Compte Joueur tout document justifiant les informations communiquées lors de l'inscription et notamment, son identité, son âge, et/ou son adresse.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure, à sa seule discrétion, les Joueurs qui fournissent des informations et/ou documents erronés et/ou falsifiés lors de leur inscription, ou qui n'ont pas répondu à la demande de l'Opérateur ou de l'Organisateur, selon le cas, en application de l'alinéa précédent dans le délai fixé dans ladite demande.

3.2 Nom d'utilisateur et Mot de passe :

Un mot de passe doit être distinctif et contenir une combinaison de chiffres et de lettres comprenant huit (8) à douze (12) caractères.

Le Joueur doit être prudent et sélectif lors du choix de son nom d'utilisateur (pseudo) et de son mot de passe.

En conséquence, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de toute utilisation frauduleuse et/ou piratage par un tiers de ces nom d'utilisateur et mot de passe.

A l'issue de son inscription, le Joueur recevra sur son adresse email son nom d'utilisateur validé. Le Joueur devra ensuite cliquer sur le lien fourni pour confirmer son inscription.

3.3 Mot de passe oublié :

En cas d'oubli de son mot de passe, le Joueur doit demander un nouveau mot de passe soit (i) en contactant directement le Service Clients qui, après avoir vérifié et validé son identité, lui permettra de choisir un nouveau mot de passe soit (ii) en cliquant sur le lien « mot de passe oublié » qui se trouve en dessous du bouton « Se Connecter ». Le Joueur sera invité à entrer son adresse email et sa date de naissance et donc la réponse à la demande de sécurité. Un e-mail sera immédiatement envoyé à l'adresse que le Joueur a mentionnée lors de son inscription. Cet e-mail contiendra un lien pour changer le mot de passe afin d'accéder à son compte.

Le Joueur sera ensuite guidé pour modifier son mot de passe temporaire et choisir un nouveau mot de passe, lequel annulera et remplacera l'ancien mot de passe. Il est à noter qu'en cas d'oubli de son nom d'utilisateur (pseudo), le Joueur devra contacter le Service Clients afin que ce dernier lui communique son nom d'utilisateur (pseudo). Pour ce faire, le Joueur devra indiquer au Service Clients soit son nom, soit son adresse, soit sa date de naissance or son numéro de Compte de jeu.

Une fois l'inscription réalisée, le Compte Joueur aura le statut de compte « actif non enregistré », tant que le Joueur n'aura pas rempli les conditions définies à la clause 4 ci-dessous.

3.4 Modification des données personnelles :

Sans préjudice des dispositions de la loi n° 09-08 du 18 février 2009 *relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel*, Lors de la création de son Compte Joueur via le Site Internet, le Joueur disposera de la faculté de modifier son adresse email et son numéro de téléphone. Le Joueur s'engage à tenir en permanence à jour son dossier inhérent à son Compte Joueur et, notamment, à contacter sans délai le Service Clients pour lui fournir les justificatifs afférents aux modifications concernées ainsi que les nouveaux documents qui annuleront et remplaceront les anciens documents.

4. Activation du Compte Joueur :

- Pour que le Compte Joueur puisse passer du statut « actif non enregistré » au statut « actif et enregistré », le Joueur doit envoyer par pièces jointes via téléchargement pendant son inscription ou par une des modalités de contact visées à la clause 16 des Conditions Générales à l'Opérateur une copie recto-verso de sa carte d'identité nationale, passeport or carte de séjour/résidence. Sur la base de ce document envoyé par le Joueur, l'Opérateur vérifiera l'exactitude des informations fournies par le Joueur lors de son inscription au Site Internet.
- Le Joueur disposera d'un délai de soixante (60) jours à compter de la date de son inscription pour transmettre à l'Opérateur les documents mentionnés ci-dessus. A défaut de réception par l'Opérateur desdits documents dans le délai de soixante (60) jours susvisés, l'Opérateur procédera à la clôture du Compte Joueur qui aura, dès lors, le statut de compte « clôturé », conformément à la clause 6 ci-dessous.

A condition que le Compte Joueur n'ait pas le statut de compte « clôturé », et après communication des documents susvisés à l'Opérateur d'une façon claire et lisible et dans les formes et délais susmentionnés, l'Opérateur modifiera le statut du Compte Joueur qui passera d'un statut « actif non enregistré » vers un statut « actif enregistré ».

5. Accès au Compte Joueur :

Afin de se connecter à son Compte Joueur, le Joueur saisit, dans les champs servant à son identification, la combinaison unique de son nom d'utilisateur (pseudo) et de son mot de passe. Tout mouvement effectué sur le Compte Joueur résultant d'une authentification réussie avec le nom d'utilisateur (pseudo) et le mot de passe est sous la responsabilité exclusive du titulaire du Compte Joueur.

6. Clôture du Compte Joueur :

La clôture du Compte Joueur signifie que ce dernier sera fermé définitivement et ne pourra plus être réactivé.

Le Joueur reconnaît que l'Organisateur pourra, de plein droit et sans préavis, clôturer le Compte Joueur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, notamment dans les cas suivants :

- Le Joueur, possédant un Compte Joueur, notifie expressément et par écrit conformément aux stipulations de la clause 16 ci-après, sa demande de clôture de son Compte Joueur au Service Clients. En cas de doute, l'Opérateur se réserve le droit de confirmer, dans un délai de soixante (60) jours à compter de ladite notification, cette demande auprès du Joueur ;
- L'Opérateur n'a pas reçu du Joueur, dans le délai de soixante (60) jours à compter de la date de création de son Compte Joueur, l'intégralité des documents requis dans les conditions spécifiées à la clause 4 ci-dessus ;
- Le Joueur communique à l'Opérateur des documents de validation (CIN) de son identité/âge, qui ne correspondent pas aux données saisies dans son Compte Joueur lors de son inscription ou d'une quelconque modification au niveau dudit Compte Joueur ;
- Tout Compte Joueur n'ayant enregistré aucun mouvement durant une période de douze (12) mois consécutifs ;
- L'Opérateur soupçonne que le titulaire du Compte Joueur a utilisé le Site Internet de manière frauduleuse et/ou à des fins suspectes ;
- L'Opérateur se rend compte, par quelque moyen que ce soit, qu'un Joueur est mineur, étant précisé que, dans ce cas, l'Opérateur annulera toute prise de jeu en cours effectuée par ce mineur et ce dernier ne pourra pas obtenir le paiement de ses gains ;
- Le Joueur ne répond pas à la demande formulée par l'Organisateur ou l'Opérateur, en application de l'avant dernier alinéa de la clause 3.1, dans le délai fixé dans ladite demande ;
- plus généralement, en cas de non-respect par le Joueur des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles et/ou des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

Le titulaire du Compte Joueur clôturé recevra un email de l'Opérateur lui notifiant, notamment, la clôture de son Compte Joueur ainsi que les modalités et conditions relatives à la réception de son solde : par virement bancaire. Si le joueur n'as pas fourni au préalable ses informations bancaires, le Compte de jeu sera suspendu jusqu'à ce que le joueur envoie les informations nécessaires à cette fin. Aucune opération ne peut être effectuée sur un Compte suspendu. Un compte suspendu sera automatiquement clôturé après douze (12) mois d'inactivité.

Il est expressément stipulé que cette opération de restitution du solde ne sera réalisée que (i) si l'Opérateur et l'Organisateur n'ont aucun soupçon relatif à des pratiques suspectes ou frauduleuses éventuellement réalisées par le titulaire du Compte Joueur clôturé et (ii) si le Compte Joueur n'a pas été clôturé au motif que le Joueur est un mineur. Par ailleurs, il est entendu que seul le solde final enregistré par le système central de l'Opérateur fait foi.

7. Sécurité :

L'Organisateur donne une importance primordiale à la sécurité des données fournies sur le Site Internet.

Ainsi, les données personnelles de chaque Joueur seront sécurisées au mieux pendant l'utilisation des services en ligne et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

7.1 Cryptage :

Les informations fournies par le Joueur via le Site Internet sont cryptées selon le protocole https et ne peuvent pas être lues sur Internet. Le cryptage est utilisé sur tous les enregistrements, gestions des comptes, jeux et paiements.

7.3 Plus de sécurité :

Si le Joueur est connecté à son Compte Joueur et qu'il n'enregistre pas de transactions pendant une certaine durée, il sera automatiquement déconnecté, et ce pour des raisons de sécurité.

8. Responsabilité :

8.1 Responsabilité du Joueur :

Dans le cas où l'Opérateur et/ou l'Organisateur suspectent que le Compte Joueur fait l'objet d'une utilisation frauduleuse et/ou en cas de violation des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles et/ou des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet, l'Opérateur pourra, le cas échéant, surseoir immédiatement au paiement des gains, voire clôturer le Compte Joueur concerné à sa seule discrétion. Toute activité frauduleuse ou suspecte pourra, le cas échéant, être déclarée aux autorités compétentes.

L'Opérateur se réserve le droit d'annuler toute prise de jeux réalisée par toute personne travaillant pour le compte de ce dernier et ayant tenté de commettre une fraude à l'égard de l'Opérateur et/ou de l'Organisateur.

L'Opérateur se réserve aussi le droit de suspendre tout versement ou montant gagnant jusqu'à ce que l'identité du gagnant soit correctement vérifiée par les soins de l'Opérateur, afin de s'assurer notamment que le paiement de la somme des gains soit adressé à la personne concernée.

8.2 Responsabilité de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur :

L'Organisateur et/ou l'Opérateur ne peuvent être tenus responsables des informations erronées que le Joueur a pu transmettre lors de son inscription, de l'absence de mise à jour de ces données par le Joueur ou des erreurs qu'il peut commettre en jouant, ainsi que de tout dommage résultant de comportements excessifs ou pathologiques vis-à-vis du jeu, d'une panne technique, d'une atteinte au système de traitement automatisé de données, de difficultés provenant du réseau Internet empêchant notamment l'accès au Site Internet ou la bonne navigation sur celui-ci, des défauts de fonctionnement ou d'utilisation du poste informatique du Joueur, d'une interruption temporaire ou d'un arrêt définitif des jeux ou de tout autre fait hors de son contrôle, notamment d'éventuels actes de malveillance externe.

Il est expressément entendu que, l'Organisateur, et/ou l'Opérateur ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables des erreurs de direction ou de redirection, d'une absence de disponibilités d'informations et/ou de la présence de virus sur le Site Internet. La connexion au Site Internet implique la connaissance et l'acceptation par les Joueurs des caractéristiques et des limites liés à l'utilisation d'Internet, d'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par d'éventuels virus.

En cas de nécessité, notamment en cas de travaux d'entretien, de panne technique, d'atteinte au système de traitement automatisé de données ou de difficultés provenant du réseau Internet, l'accès au Site Internet ainsi que l'exploitation des jeux peuvent être suspendus provisoirement, voire arrêtés définitivement, ce que le Joueur reconnaît et accepte.

9. Jeu responsable :

L'Organisateur a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir et lutter contre les comportements excessifs ou pathologiques vis-à-vis du jeu. Ces mesures peuvent être divisées en deux catégories :

- a. Les mesures que l'Organisateur lui-même impose à l'opération des jeux. Dans ce cadre, l'Opérateur applique une limite de mises maximum par Joueur et par jour.
 - b. Les mesures qui consistent à fournir aux Joueurs un accès à la gestion de leurs Comptes Joueurs, afin qu'ils puissent eux-mêmes contrôler le service qui leur est offert par l'Opérateur. Dans ce cadre :
- Le Joueur peut définir la limite de recharge mensuelle ;

- Le Joueur a la possibilité de s'auto-exclure du service et ainsi de ne plus pouvoir utiliser son Compte Joueur pendant une période qu'il aura déterminée ;
- Le Joueur a la possibilité de demander la fermeture immédiate de son Compte Joueur.

10. Fonctionnement du Compte du Joueur :

10.1 Dépôt :

Le titulaire d'un Compte Joueur ayant le statut « actif non enregistré » ou « actif enregistré » a la possibilité d'effectuer des dépôts d'argent sur son Compte Joueur en utilisant tous types de cartes bancaires autorisées par l'Opérateur au Maroc ou en procédant à des virements bancaires.

Seuls les dépôts en dirhams marocains (ci-après « Dirhams ») sont acceptés sur le Site Internet.

Tout Joueur ayant rencontré une quelconque difficulté lors du dépôt des fonds dans son Compte Joueur peut contacter le Service Clients par téléphone ou email.

Un montant de dépôt minimum stipulé par l'Opérateur est exigé.

10.1.1 Recharge par carte bancaire :

Tout Joueur souhaitant effectuer un dépôt sur son Compte Joueur en utilisant sa carte bancaire, doit cliquer sur le lien « Recharge » sur le Site Internet.

Deux modes de paiement sont valables, le Joueur est invité à choisir le paiement par « Carte Bancaire », saisir par la suite le montant qu'il souhaite déposer et valider le formulaire.

Après validation du formulaire, le Joueur doit saisir les références de sa carte bancaire et confirmer sa recharge.

10.1.2 Recharge par virement bancaire :

Un virement bancaire permet au Joueur de déposer des fonds auprès de la banque de l'Opérateur.

Un virement bancaire peut prendre un certain délai, conformément aux normes bancaires en vigueur, étant précisé que des frais bancaires s'y appliquent et restent à la charge exclusive du Joueur.

Tout Joueur souhaitant effectuer un dépôt par virement bancaire sur son Compte Joueur doit cliquer sur le bouton « Recharge » sur la page d'accueil et choisir « Virement Bancaire »

Un état apparaîtra à l'écran récapitulant : les détails du compte bancaire où le Joueur peut transférer les fonds ainsi qu'un numéro unique de référence dont le Joueur aurait besoin pour le transmettre à sa banque.

Le Joueur doit conserver tous les reçus bancaires et les références comme preuve de paiement.

Un montant de dépôt minimum stipulé par l'Opérateur est exigé.

10.1.3 Frais :

Il est à noter que tout dépôt effectué par carte bancaire, ou par virement bancaire, ou par tout autre mode de paiement accepté par l'Opérateur peut engendrer des frais bancaires qui seront supportés intégralement par le Joueur.

10.2 Retrait :

Seuls les titulaires d'un Compte Joueur « actif enregistré » pourront procéder à des retraits de sommes d'argent dans la limite de leur gains. Ils pourront retirer le solde à la clôture du compte de jeu.

Les montants retirés sont versés aux Joueurs selon les modes de retrait visés à la clause 10.2.1.

Tout Joueur ayant rencontré une quelconque difficulté lors du retrait des fonds dans son Compte Joueur peut contacter le Service Clients.

10.2.1 Retrait par virement bancaire et par carte bancaire :

Tout Joueur souhaitant procéder à un retrait de fonds de son Compte Joueur, doit se rendre à la section « Mon Compte » et choisir l'option « Retrait ». Le Joueur sera informé du solde de son Compte Joueur et du montant maximal pouvant être retiré.

Les retraits ne sont pas autorisés à partir d'un Compte Joueur ayant le statut « actif non enregistré »

Une fois le montant que le Joueur souhaite retirer introduit, la demande sera traitée conformément aux procédures stipulées par l'Opérateur.

Il est à noter que le traitement d'un virement bancaire peut prendre entre trois (3) à cinq (5) jours ouvrables.

Il est à noter aussi que seulement le retrait par carte bancaire sont limité à la carte utilisée pour recharger et au circuit VISA.

Un montant de retrait stipulé par l'Opérateur minimum/maximum est exigé.

10.2.2 Frais :

Il est à noter que tout retrait effectué par virement ou carte bancaire peut engendrer des frais bancaires qui seront supportés intégralement par le Joueur.

10.3 Prise de jeux :

Le Joueur a la possibilité d'opérer des prises de jeu.

Le Joueur saisit son nom d'utilisateur et son mot de passe et choisit le jeu auquel il veut participer en suivant les instructions qui lui sont données sur le Site Internet. La participation à un des jeux disponibles sur le Site Internet implique l'adhésion au règlement en vigueur de ce jeu disponible sur le Site Internet.

Sur le Site Internet, le Joueur peut accéder à l'historique de ses prises de jeux et de ses transactions.

Le montant de chaque prise de jeux est déduit du solde du Compte Joueur.

10.4 Promotions spéciales :

A titre promotionnel, l'Organisateur et/ou l'Opérateur peut offrir des parties gratuites sous la forme de « crédits de jeux » (appelés aussi « bonus ») accordés aux Joueurs inscrits sur le Site Internet ou au nouveau joueurs. Les conditions de participation sont particulières pour chaque opération et feront l'objet d'une information générale sur le Site Internet.

Les « bonus » obtenus sont ajoutés aux disponibilités du Compte Joueur.

Selon les dispositions de chaque opération, les « bonus » peuvent être utilisables uniquement sur certains jeux ou types de jeux. En cas de non utilisation à l'expiration de leur durée de validité, l'Opérateur se réserve le droit de les annuler.

Les « bonus » ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait par le Joueur.

Lorsque le Joueur réalise une prise de jeu, ses « bonus » en cours de validité sont utilisés en priorité.

11. Paiement des gains :

Les gains en dirhams, inférieurs ou égaux à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une prise de jeu sont crédités sur le compte de jeu.

Le Compte Joueur ayant le statut « actif non enregistré » ou « actif enregistré » sera ainsi crédité du montant correspondant.

Les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une prise de jeu à partir d'un compte « actif » enregistré ou non, ne sont pas crédité sur le compte de jeu.

Le Joueur avec un compte « actif et enregistré » devra récupérer ses gains auprès de l'Organisateur muni de sa CIN ou de son passeport et de sa carte de séjour/résidence, et du reçu du ticket que l'on peut imprimer par la section « Historique » sur le site de jeu.

Le joueur titulaire d'un compte « actif not enregistré » doit tout d'abord régler sa situation en envoyant sa pièce d'identité et après pourra se présenter auprès de l'Organisateur avec ladite pièce d'identité et le reçu imprimé.

Il est entendu que seule la notification des gains enregistrée au niveau du système central de l'Organisateur fait foi.

12. Forclusion :

Les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50.000,00) Dirhams, acquis lors d'une (1) prise de jeu à partir d'un compte « actif et enregistré » sont payables, conformément à la clause 11 ci-avant, dans un délai de 60 jours à compter du jour de la publication des résultats du tirage, à peine de forclusion. Passé le délai de 60 jours susvisé, ces gains seront forclos.

13. Réclamations :

A peine de forclusion, toutes les réclamations concernant le paiement des gains doivent être adressées à l'Organisateur.

Toutes réclamations, autres que celles susvisées, relatives aux jeux accessibles via le Site Internet doivent être adressées à l'Opérateur par l'un des moyens visés à la clause 16 des Conditions Générales.

14. Fraude :

Toute fraude ou tentative de fraude, et plus généralement toute infraction relative à la saisie des numéros de carte bancaire du Joueur ou à toute transaction effectuée par carte bancaire, ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur.

15. Modification des jeux et des Conditions Générales :

Le Joueur accepte que l'Organisateur modifie les règles des jeux, suspende les jeux ou supprime certains de ses jeux à tout moment, et notamment entre la date du versement du solde et la date de leur utilisation.

16. Adresses de contact :

Le joueur peut contacter l'Opérateur par l'un des moyens suivants :

- Par numéro vert au Service Clients ;
- Par fax au Service Clients ;
- Par E-mail au Service Clients.

17. Droit applicable – Litiges :

17.1 Les Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit marocain.

17.2 Tous différends découlant des Conditions Générales ou en relation avec celles-ci ou pouvant naître de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront exclusivement tranchés par les Tribunaux de Casablanca (Maroc).

Fait à Casablanca, le 17 décembre 2018